

# ASSEMBLÉE NATIONALE

30 juin 2020

---

BIOÉTHIQUE - (N° 2658)

## SOUS-AMENDEMENT

N° 1622

présenté par  
Mme Thill

à l'amendement n° 753 de M. Touraine

-----

### ARTICLE 4 BIS

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.